

# Questions et réponses quant à l'entente sur l'aide juridique

### Qui compose le groupe de travail indépendant visant la réforme?

Il sera présidé par l'ancienne juge en chef de la Cour du Québec, Elizabeth Corte. Il compte quatre autres membres, soit un représentant du Barreau, un représentant du ministère de la Justice, un avocat de pratique privé et une personne au profil économique. Ces deux derniers membres seront nommés conjointement par le Barreau et le ministère de la Justice.

### Quels sont les délais impartis au groupe de travail?

Le groupe devra remettre un rapport dans 18 mois, soit avant le 1<sup>er</sup> avril 2022. Il devra remettre un rapport préliminaire dans six mois sur deux sujets prioritaires : (1) les considérations spéciales, actuellement payées à la fin des mandats, ainsi que (2) les conditions d'émission des mandats.

#### Quels sont les nouveaux tarifs?

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- une bonification dans tous les domaines de droit;
- une bonification supplémentaire des honoraires de 5 % dans le cadre des services rendus à la Cour itinérante;
- une rétroactivité sous la forme d'une bonification de 5 % des honoraires pour les mandats confiés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le 31 mai 2019;
- une seconde rétroactivité, alors que les nouveaux tarifs s'appliqueront dans la mesure où les services étaient alors couverts, pour les mandats confiés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019;
- l'introduction de nouveaux tarifs lors de la participation d'un bénéficiaire à un programme particulier de traitement d'un dossier judiciaire en matière criminelle et lors de services rendus dans le cadre de modes de prévention et de règlement des différends en matière civile.

# Quel est le montant total des augmentations?

Sur la base de la volumétrie de l'année 2017-2018 et pour la durée de l'entente, les ajustements tarifaires représentent une augmentation de 35 millions \$.

## Quand pourrons-nous consulter la nouvelle grille tarifaire?

Elle sera publiée au courant du mois d'octobre.

Si vous avez d'autres questions quant à l'entente, n'hésitez pas à nous les faire parvenir à <u>aidejuridique@barreau.qc.ca</u>.